



Le Hirak marque son premier anniversaire

En ce 22 février 2020, les algériennes et les algériens étaient au rendez vous pour célébrer la première année du Hirak. Ils étaient des milliers pour ce 53ème vendredi à manifester en plein cœur d'Alger ainsi que dans beaucoup d'autres villes du pays pour marquer une année de contestation populaire et inédite.



C'est le 21 février 2019 que telle une marée humaine, les algériennes et les algériens, femmes et hommes de tous âges ont envahi massivement

la rue revendiquant la fin de ce système en place depuis 1962. Ce mouvement appelé le Hirak qui s'est maintenu durant toute l'année, tous les vendredis et tous les mardis depuis cette date qui a poussé l'ex président Abdellaziz Bouteflika à démissionner à moins de six semaines du Hirak. Cette contestation pacifique est encore aujourd'hui un mouvement en plein essor, propulsé par la jeunesse, avec l'ambition de construire un Etat de droit et soutenir une transition démocratique. Même si toutes les revendications populaires ne sont pas atteintes, le peuple algérien a brisé le mur de la peur et s'est réapproprié l'espace public.

Les familles de disparu(e)s en Algérie n'ont pas manqué à l'appel ce vendredi 22 février 2020. Tous les vendredis après-midi elles sont présentes au sein de ce mouvement. Arborant les photos de leurs enfants et réclamant Vérité et Justice, elles se sont attirées les sympathies de cette population revendicatrice de l'état de droit. Essentiellement jeunes, les manifestants se regroupent autour des mères et reprennent avec elles leurs slogans, et

innovent spontanément des chansons sur les disparu(e)s et des chansons d'encouragement pour les mères.

Un plaidoyer pour la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme

Dans le cadre de ses actions de plaidoyer, Une délégation du CFDA a mené une mission de plaidoyer à Genève le 25 et 26 février 2020, afin de promouvoir la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'Homme et informer sur le contexte actuel en Algérie, notamment depuis le début du Hirak.

La délégation a été reçue par les secrétariats des groupes de travail du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies ainsi que plusieurs rapporteurs spéciaux sur les libertés d'opinion, de réunion, sur la torture, la violence contre les femmes ainsi que le secrétariat du Comité contre les disparitions forcées, et la responsable du DESK Algérie.

Ces rencontres ont été l'occasion pour les représentants du CFDA d'interpeller ses interlocuteurs sur les nombreux cas de disparitions forcées ayant eu lieu dans les années 1990 en Algérie et pour lesquels le sort qui leur a été

réservé demeure inconnu. En effet, de nombreuses personnes ont été arrêtées de manière arbitraire et ont disparu sans laisser de traces. Depuis, le Gouvernement algérien tente d'enterrer les faits. Il a ainsi proposé des indemnisations aux familles de disparu(e)s en échange desquelles ces dernières devaient faire enregistrer le décès de leur proche par un tribunal par un jugement de décès. Aujourd'hui encore, les familles luttent afin d'obtenir vérité et justice.

Les membres onusiens ont rappelé à la délégation du CFDA, les procédures à suivre pour transmettre des cas individuels. Cependant, concernant la saisine du Comité sur les disparus, les faits étant antérieurs à la ratification de la Convention, les victimes ne peuvent soumettre de communication individuelle au Comité sur le

fondement de cette Convention. L'Algérie a seulement signé la Convention et ne l'a toujours pas ratifié.

Concernant l'accès à la vérité, la justice, une réparation et des garanties de non-répétition, le secrétariat du Rapporteur spécial travaillant sur ce mandat a indiqué que ce dernier pouvait intervenir auprès de l'Algérie et demander l'ouverture d'un dialogue dans la mesure où l'Algérie a présenté la charte pour la paix et la réconciliation nationale comme un instrument de justice transitionnelle. Dans la mesure où le rapporteur spécial estime que cet instrument présenté comme tel n'a pas fonctionné, il peut adresser une recommandation au Gouvernement algérien afin de l'inciter à mettre en place une nouvelle instance de justice transitionnelle opérationnelle.

Les mères de disparu.e.s rejoignent la marche pour les Droits des femmes

Les rassemblements et manifestations sont au cœur du combat des familles de disparu(e)s pour la Vérité et la Justice. Tous les mercredis depuis 1998, ces mères, épouses, sœurs, filles de disparu(e)s tiennent leur rassemblement hebdomadaire mais aussi lors de dates clés comme pour la journée internationale pour les droits des femmes. Ces femmes ne désarment pas, ne baissent pas les bras. Elles qui se battent depuis si longtemps sont déterminées à arracher la vérité aux autorités algériennes responsable de la disparition de leur proche et demander une justice sur ces crimes de disparitions forcées.



Le 8 mars 2020 a donc été l'occasion pour ces femmes de se rassembler pour continuer à clamer

leurs revendications mais aussi montrer leur force et leur présence. Arborant les photos de leurs enfants, elles clament « Rendez nous nos enfants ». Le matin de ce 8 mars, elles se sont rassemblées devant le Conseil des droits de l'Homme et l'après midi elles sont allées au centre ville rejoindre la marche des femmes organisée par les Collectifs de lutte pour les droits des femmes.

Une conférence en l'honneur de la journée internationale pour les droits des femmes

A l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, le lundi 9 Mars, SOS Disparus a organisé dans son local à Alger, une conférence débat intitulée « Ces femmes qui luttent pour leurs droits ». L'événement a notamment été animé par Ghania Mouffok, journaliste et militante des droits de l'Homme, Maître Mustapha Bouchachi, avocat et militant, ainsi que Mesdames Boucherf et Bouabdallah, toutes deux mères de disparu.



Les intervenants à cette conférence n'ont pas manqué de rappeler le combat des femmes depuis 1998, qu'elles soient mères, épouses, sœurs ou fille de disparu(e)s. Depuis la disparition d'un de leurs proches, elles vivent pour que la mémoire de leurs enfants ne s'éteigne pas.

Ghania Mouffok a notamment évoqué que « les femmes de disparus interrogent le pouvoir et la société » et que c'est une affaire collective. La journaliste a également rappelé l'impunité qui règne autour de ces crimes de disparitions forcées, et la question de l'invisibilité du coupable de ce crime. Ghania Mouffok a retracé le parcours des

femmes contre les silences imposés et leur résistance contre l'oubli en entretenant les mémoires.

Les mères de disparu(e)s ont apporté un témoignage sur leur lutte et ont tenu à rendre hommage à toutes ces mères de disparu(e)s avec qui elles ont mené ce combat et qui sont décédées sans pouvoir connaître la vérité.

Rencontre de SOS Disparus avec les partis politiques

Dans le cadre de ses missions de plaidoyer, l'association SOS Disparus organise régulièrement des rencontres avec des acteurs nationaux, tels que des hommes politiques.



Une délégation de SOS Disparus a ainsi rencontré ce 13 février 2020 deux partis politiques : le Front des Forces Socialistes et le parti Jil Jadid.

Ces rencontres sont toujours une opportunité pour l'association pour ne pas laisser le dossier des disparus sombrer dans l'oubli, pour rappeler les fortes revendications des familles de disparus et de toutes les victimes des années 90 à savoir la Vérité et la Justice

Ces revendications s'illustrent donc par la mise en place d'une Commission de vérité ou de mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. La délégation a insisté également sur le fait que le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies a rendu ses recommandations suite à l'examen de l'Algérie en juillet 2018 et qu'il est important que les partis politiques ouvre des débats au sein de l'Assemblée populaire algérienne et interpelle les

ministres afin que ces recommandations soient mises en œuvre.

Brèves

L'acharnement judiciaire à l'encontre des manifestants du Hirak se poursuit

En pleine trêve du mouvement Hirak pour endiguer la propagation du Covid-19, un acharnement judiciaire se poursuit à l'encontre des manifestants. En effet, le mardi 24 mars, alors qu'il était prévu qu'il soit libéré de prison le jeudi 26 mars, Karim Tabbou, coordinateur du parti de l'Union Démocratique et Sociale a été condamné en appel par la Cour de Ruisseau à un an de prison ferme et 50 000 dinars d'amende.

Ce procès non-équitable a quand même eu lieu alors que Karim Tabbou a été victime en pleine audience d'un malaise et transféré en urgence à l'infirmerie de la Cour. Malgré tout, le report de l'audience demandé par les avocats n'a pas été accordé et le juge a tout de même condamné Karim Tabbouen son absence à un an de prison ferme.

Cette condamnation en contradiction totale avec les droits de l'Homme et notamment le droit à un procès équitable, a suscité une réaction de la part des ONG, notamment la Fédération Internationale pour les Droits de l'Homme (FIDH) et Amnesty international.

Un forum organisé par le RAJ à l'occasion du premier anniversaire du Hirak

C'est à l'occasion du 22 février, date d'anniversaire du Hirak, que le RAJ a organisé un forum animé par le sociologue NacerDjabi pour rappeler les revendications de ce mouvement populaire qui est né le 22 février 2019.

Ce forum était l'occasion de rendre hommage à la jeunesse qui a propulsé cette mobilisation, en affirmant que « les jeunes du 22 février nous ont libérés ». Puisque c'est bel est bien la jeunesse qui s'est regroupée autour du RAJ pour se mobiliser

face à un système politique en place depuis des années. Cette ONG regroupant des jeunes, des étudiants, des universitaires, et d'autres parties prenantes œuvrent pour la promotion des droits sociaux, des Droits de l'Homme et soulignent l'importance de la citoyenneté et la solidarité.

De même, le sociologue a dénoncé le pouvoir en place qui « continue à ignorer le mouvement » et qui n'a aucune volonté de répondre aux revendications populaires. Enfin, ce dernier a appelé les étudiants à poursuivre la mobilisation et à se structurer dans une coordination nationale.

La participation du CFDA à un atelier de formation « Introduction au psychotrauma »

"Celui qui a été torturé reste un torturé. La torture est marquée dans sa chair au fer rouge, même lorsqu'aucune trace cliniquement objective n'y est plus repérable". Cette citation de Jean Améry faisait partie de l'atelier de formation, à laquelle le CFDA a participé le 7-8 mars 2020 à Tunis, intitulée « Introduction au psychotrauma ». La formation était animée par le docteur Riadh Bouzid, Aïda Naffeti. La formation a été co-organisée par DIGNITY, NEBRAS et APV.

Le programme de la formation était composé d'un chapitre sur la définition du psychotrauma, des séquelles psychologiques du psychotrauma, concept du stress, mémoire traumatique, la narrative exposure therapy, la supervision.

Qu'est-ce qu'un psychotrauma ? La formation a commencé par définir qu'un psychotrauma est « un événement donné, unique ou répétitif, qui dépasse les capacités de mentalisation et de métabolisation de l'individu, qui provoque un préjudice/dommage psychologique ou physique ». Celle-ci provoque « une désorganisation plus ou moins durable de la vie psychique ».

La formation a traité des typologies de traumatismes, des séquelles psychologiques dominées par le Trouble stress post-traumatique (TSPT). La formation a permis d'expliquer les éventuels traumatismes par exemple pour les personnes victimes de torture.

Revue de Presse

Janvier

<http://bit.ly/2TnkXYA>

Février

<http://bit.ly/2UglSt9>

Mars

<https://bit.ly/3aKrXo3>

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Linktree : <https://linktr.ee/cfda.sosdisparus>

Téléphone : 0033 (0)9 53 36 81 14

